

Arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle du 29 mai 2024, fixant les conditions d'obtention du certificat de compétence.

Le ministre de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vu la Constitution,

Vu le code du travail promulgué par la loi n° 66-27 du 30 avril 1966 du code du travail, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2021-11 du 13 décembre 2021,

Vu la loi n° 89-67 du 21 juillet 1989 étendant la couverture sociale aux bénéficiaires de stage de formation professionnelle,

Vu la loi n° 2008-10 du 11 février 2008, relative à la formation professionnelle, et notamment son article 13,

Vu le décret n° 94-1600 du 18 juillet 1994, fixant les montants minima de l'indemnité d'apprentissage,

Vu le décret n° 2009-2139 du 8 juillet 2009, fixant la classification nationale des qualifications,

Vu le décret n° 2010-84 du 20 janvier 2010, portant transfert d'attributions de l'ex- ministère de l'éducation et de la formation relatives à la formation professionnelle au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret n° 2010-86 du 20 janvier 2010, portant rattachement de structures et attributions relevant des ex-directions régionales de l'éducation et de la formation aux directions régionales de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-856 du 26 septembre 2019, portant organisation du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres de Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-77 du 24 janvier 2024, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre des affaires sociales du 19 janvier 2000, fixant les types de travaux dans lesquels l'emploi des enfants est interdit,

Vu l'arrêté du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 2 août 2010, fixant le cadre général de référence des diplômes de la formation professionnelle.

Arrête:

Article premier - Le présent arrêté fixe les conditions d'obtention d'un certificat de compétence conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi n° 2008-10 du 11 février 2008 susvisée.

La formation au certificat de compétence vise à fournir à l'apprenant des qualifications et des connaissances dans un domaine professionnel, qui répondent aux exigences du marché de l'emploi dans un travail salarié ou indépendant.

Art. 2 - Le certificat de compétence couronne une formation selon le profil de sortie et la période de formation prévus par l'arrêté du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 2 août 2010 susvisé et conformément aux règlements en vigueur.

Les apprenants qui ont terminé avec succès la période de formation prévue au paragraphe premier du présent article obtiennent un certificat de compétence.

Le certificat de compétence adopté est élaboré par les services du ministère chargé de la formation selon un modèle annexé au manuel des procédures mentionné à l'article 4 du présent arrêté.

Art. 3 - La formation couronnée par un certificat de compétence est organisée dans les établissements de formation professionnelle conformément à la législation et la réglementation en vigueur, et selon une des formules suivantes :

- Par voie d'apprentissage dans une entreprise économique, à condition que l'établissement de formation s'engage à assurer une formation théorique complémentaire,

- En alternance entre l'établissement de formation et l'entreprise économique.

Dans le cas d'impossibilité d'assurer une formation auprès d'une entreprise économique, la formation est organisée dans un établissement de formation et comprend obligatoirement un stage pratique au sein de l'entreprise économique.

Art. 4 - Les procédures d'assurance de la formation menant au certificat de compétence sont fixées par un manuel de procédures élaboré par le ministère chargé de la formation professionnelle en coordination avec les ministères et structures concernées, et approuvé par un arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 5 - Peuvent accéder à formation couronnée par un certificat de compétence :

- Les demandeurs de formation qui ont atteint l'âge de quinze (15) ans, et qui n'ont pas achevé leurs études jusqu'à la fin de la neuvième année de l'enseignement de base ;

- Les demandeurs de formation qui n'ont pas atteint l'âge de quinze (15) ans et qui ont achevé un cycle préparatoire conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi n°2008-10 du 11 février 2008 susvisée.

Cependant, pour certaines spécialités, les candidats sont tenus d'avoir un certain niveau minimum scolaire ou d'avoir des qualifications spécifiques conformément aux indications de l'annexe ci-joint au présent arrêté ou de réussir un test d'évaluation des pré requis en fonction des exigences de la profession cible et des programmes de formation concernés.

Art. 6 - Sont fixés selon les données de l'annexe jointe au présent arrêté, la liste des spécialités de formation débouchant sur un certificat de compétence.

Ladite liste est revue et mise à jour périodiquement par décision du ministre chargé de la formation après avis des ministères et structures concernés, et elle sera publiée sur le site officiel du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle et sur les sites officiels des ministères et structures concernés.

Art. 7 - Les examens d'évaluation des acquis des apprenants sont organisés par l'établissement de formation en partenariat avec l'entreprise économique qui a participé à la réalisation de la formation.

Les examens se déroulent au sein de l'établissement de formation, toutefois ils peuvent se dérouler au sein de l'entreprise économique pour l'apprentissage et la formation en alternance mentionnée au paragraphe premier de l'article 3 du présent arrêté.

Art. 8 - Les établissements de formation professionnelle ne peuvent utiliser la dénomination de certificat de compétence que pour les spécialités indiquées dans la liste annexée au présent arrêté qui sera publiée sur le site officiel du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle et sur les sites officiels des ministères et structures concernés.

Art. 9 - Le certificat qui couronne le contrat d'apprentissage prévu à l'article 352 du code du travail susvisé demeure en vigueur.

Art. 10 - Sont annulées les dispositions de l'arrêté du ministre de l'éducation et de la formation du 26 février 2009 fixant les conditions d'obtention d'un certificat de compétence.

Toutefois, et à titre transitoire, les dispositions de l'arrêté du ministre de l'éducation et de la formation du 26 février 2009, susvisé, restent en vigueur pour la formation en cours avant l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 11 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 29 mai 2024.

*Le ministre de l'emploi et de la
formation professionnelle*

Lotfi Dhiab

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

ANNEXE

Liste des spécialités dont la formation conduit à l'obtention d'un certificat de compétence, le niveau scolaire et les qualifications particulières exigés.

N°	Dénomination de la spécialité	Conditions d'accès	
		Niveau scolaire	Qualifications particulières
1	Ouvrier en cuniculture	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
2	Ouvrier apicole	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
3	Ouvrier en élevage avicole de chair	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
4	Ouvrier dans les couvoirs des Volailles	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
5	Ouvrier en élevage de poules pondeuses	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
6	Ouvrier en élevage bovin	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
7	Ouvrier en élevage ovin et caprin	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
8	Ouvrier en élevage camelin	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
9	Ouvrier en héliciculture	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
10	Ouvrier en transformation artisanale du lait	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
11	Ouvrier dans l'entretien des jardins	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
12	Ouvrier dans la production des plantes ornementales	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
13	Ouvrier en cultures maraîchères de plein champ	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
14	Ouvrier dans l'entretien des vergers	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
15	Ouvrier dans la production des plants horticoles	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
16	Tailleur /greffeur des arbres fruitiers	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
17	Ouvrier en cultures maraîchères protégées	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
18	Ouvrier en cultures céréalières et fourragères	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	

N°	Dénomination de la spécialité	Conditions d'accès	
		Niveau scolaire	Qualifications particulières
19	Ouvrier dans la production des fleurs coupées	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
20	Ouvrier Myciculteur	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
21	Artisan en distillation des plantes	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
22	Aide artisan en fabrication des parfums	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
23	Ouvrier dans la production et l'entretien des gazons	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
24	Marin ramendeur	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
25	Conducteur et utilisateur des machines agricoles	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
26	Ouvrier en maçonnerie	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
27	Aide en peinture de bâtiment	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
28	Aide poseur de revêtements souples pour sols et murs	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
29	Menuisier en bâtiment	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
30	Fabricant de meubles en panneaux	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
31	Staffeur	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
32	Enduiseur en plâtre	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
33	Poseur d'ouvrages de menuiserie en bois	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
34	Fabricant de meubles en bois massif	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
35	Fabriquant de carcasses de salon	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
36	Conducteur de machines à bois	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	

N°	Dénomination de la spécialité	Conditions d'accès	
		Niveau scolaire	Qualifications particulières
37	Aide tapissier de meubles	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
38	Aide monteur de climatiseurs	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
39	Aide réparateur de réfrigérateurs	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
40	Aide installateur thermique et sanitaire	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
41	Conducteur de machines de lavage de produits textiles	8 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
42	Agent en coupe industrielle	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
43	Piqueur sur tissé et non tissé	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
44	Aide artisan en teinturerie artisanale	6 ^{ème} année de l'enseignement de de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
45	Aide artisan en tissage mural	6 ^{ème} année de l'enseignement de de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
46	Aide artisan en tissage manuel	6 ^{ème} année de l'enseignement de de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
47	Aide artisan en réparation des produits artisanaux	6 ^{ème} année de l'enseignement de de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
48	Aide artisan en fabrication des lanternes	6 ^{ème} année de l'enseignement de de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
49	Aide artisan en fabrication des gâteaux artisanaux	6 ^{ème} année de l'enseignement de de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
50	Aide artisan en fabrication des cages artisanales	6 ^{ème} année de l'enseignement de de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
51	Aide préparateur pour la fabrication des produits destinés aux la cuisine artisanale	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
52	Piqueur sur maille fine et balnéaire	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
53	Aide tailleur	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
54	Confectionneur de rideaux	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	

N°	Dénomination de la spécialité	Conditions d'accès	
		Niveau scolaire	Qualifications particulières
55	Préparateur tige	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
56	Piqueur tige	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
57	Aide coupeur cuir et chaussures	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
58	Aide monteur et finisseur en chaussures	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
59	Tourneur	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
60	Aide opérateur sur machines outils	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
61	Aide en maintenance mécanique	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
62	Soudeur à l'arc avec électrode enrobée (SAEE)	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
63	Soudeur oxyacétylénique (SOA)	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
64	Soudeur à l'arc sous gaz (semi automatique MIG MAG)	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
65	Soudeur à l'arc avec électrode réfractaire (TIG)	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
66	Aide charpentier métallique	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
67	Aide ferronnier soudeur	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
68	Aide menuisier aluminium	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
69	Aide menuisier métallique	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
70	Opérateur sur machines de fabrication d'articles en plastique	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
71	Fabricant des enseignes Lumineuses	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	

N°	Dénomination de la spécialité	Conditions d'accès	
		Niveau scolaire	Qualifications particulières
72	Aide installateur en électricité de bâtiment	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
73	Aide installateur en électricité industrielle	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
74	Opérateur sur machines de bobinage	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
75	Aide tabletier câbleur en électricité	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
76	Monteur d'échafaudages	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
77	Aide réparateur des équipements électroménagers	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
78	Ouvrier en installation des composantes électroniques	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
79	Conducteur de chargeuses pelleteuses (tractopelle)	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	Permis de conduire/ catégorie B
80	Conducteur de niveleuses et de compacteurs	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	Permis de conduire/ catégorie B
81	Conducteur de chargeuses	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	Permis de conduire/ catégorie B
82	Conducteur de grues mobiles	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	Permis de conduire/ catégorie C
83	Conducteur de bouteurs	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
84	Conducteur de pelles hydrauliques	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	Permis de conduire/ catégorie B
85	Conducteur de grues à tours	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
86	Aide mécanicien de véhicules légers	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
87	Aide mécanicien de poids lourds	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
88	Aide installateur de circuits d'alimentation à gaz automobiles	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	

N°	Dénomination de la spécialité	Conditions d'accès	
		Niveau scolaire	Qualifications particulières
89	Agent d'entretien et de montage des pneus	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
90	Aide tôlier carrossier peintre automobiles	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
91	Agent en lavage, graissage et vidange automobiles	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
92	Aide électricien de matériel roulant	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
93	Aide en montage et réparation de bicyclettes et de motocycles	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
94	Aide tapissier automobiles	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
95	Employé de hall	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
96	Employé d'entretien et de nettoyage	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
97	Employé d'étages	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
98	Agent en buanderie	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
99	Vallet de chambre	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
100	Aide cuisinier	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
101	Serveur	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
102	Aide pâtissier	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
103	Aide boulanger	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
104	Aide chocolatier	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
105	Pizzaiolo	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	

N°	Dénomination de la spécialité	Conditions d'accès	
		Niveau scolaire	Qualifications particulières
106	Agent de repassage industriel	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
107	Fabricant d'articles artisanaux en cuir	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
108	Aide en tannage artisanal	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
109	Aide en sculpture et décoration artisanale sur bois	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
110	Fabricant d'objets en bois d'olivier	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
111	Aide artisan en menuiserie traditionnelle	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
112	Assistant artisan en gravure sur bois	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
113	Assistant artisan en tournage sur bois	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
114	Aide artisan en fabrication de produits en osier, palmier et rotin	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
115	Assistant artisan en fabrication des tresses (rotin)	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
116	Assistant artisan en juncus	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
117	Tisserand de tapis	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
118	Aide artisan de vêtements traditionnels pour hommes	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
119	Aide artisan en habits traditionnels pour femmes	6 ^{ème} année de l'enseignement de de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
120	Ouvrier en broderie traditionnelle	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	

N°	Dénomination de la spécialité	Conditions d'accès	
		Niveau scolaire	Qualifications particulières
121	Ouvrier en bonneterie mécanique et manuelle	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
122	Fabricant des bijoux traditionnels	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
123	Aide artisan en montage des pierres précieuses	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
124	Aide fabricant d'objets en cuivre	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
125	Aide ferronnier d'art	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
126	Aide artisan en produits forgés	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
127	Potier	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
128	Aide artisan en fabrication des produits en pierre et marbre	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
129	Aide artisan en poterie	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
130	Aide artisan en décoration de poterie	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
131	Aide artisan en mosaïque	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
132	Aide artisan en briques artisanales	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
133	Aide artisan en fabrication de tuiles	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
134	Aide artisan en verre soufflé	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
135	Ouvrier en fabrication des fleurs de décoration	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
136	Agent d'impression	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
137	Relieur manuel	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
138	Aide coiffeur	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	

N°	Dénomination de la spécialité	Conditions d'accès	
		Niveau scolaire	Qualifications particulières
139	Vendeur option articles de bonneterie et d'habillement	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
140	Vendeur option pièces de rechanges automobiles	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	
141	Aide magasinier	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	